

Compte-rendu du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden du 30 mars 2021

LE MARDI TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Avel Dro à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michèle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, MIAGOUX Jean-Pierre, PICHON Franck, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentées : KERREVANT Nathalie (pouvoir à Josiane KERLOCH), DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à Gilles KEREZEON), LE BERRE Hélène (pouvoir à Jean-François LE BLEIS), PEREIRA Sandra (pouvoir à Cyril DROGUET), PLOUHINEC Jocelyne (pouvoir à Annie BERRIVIN)

Absente excusée : CARDUNER Carole

*Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 33*

Absente : PERON Sophie

Secrétaire de séance : Cyril DROGUET

Date de convocation et de transmission : 23 mars 2021

Le procès-verbal du conseil communautaire du 25 février 2021, est adopté à l'unanimité, sans réserve.

Objet 1.1: Installation de nouveaux conseillers communautaires - Tréogat

Le Conseil Communautaire prend acte de l'élection de Jean-Pierre MIAGOUX maire de TREGAT et de Alain GERBE (1^{ER} adjoint) et procède à l'installation de Jean-Pierre MIAGOUX (titulaire) et de Alain GERBE (suppléant) en tant que conseillers communautaires.

Objet 1.2 : Installation de nouveaux conseillers communautaires – Guiler-sur-Goyen

Le Conseil Communautaire prend acte de l'élection de Jacques CARIOU, maire de GUILER SUR GOYEN et de Marthe BIGER, 1^{ère} adjointe et procède à l'installation de Jacques

CARIOU (titulaire) et de Marthe BIGER (suppléante) en tant que conseillers communautaires.

Objet 2-1 : Mobilités - prise de compétence AOM (Autorité Organisatrice de Mobilités) – modification statutaire

Sur proposition d’Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-présidente, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- De modifier les statuts de la Communauté de Communes en intégrant la compétence « organisation de la mobilité »
- De ne pas demander, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l’avenir conformément aux dispositions de l’article L. 3111-5 du Code des transports
- D’autoriser la Présidente à solliciter l'accord des conseils municipaux des dix communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour cette prise de compétence (soit un accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la Commune de PLONEOUR LANVERN dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée). Les conseils municipaux disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée (au plus tard le 30 juin). En l’absence de délibération, l’avis de la Commune sera réputé favorable.
- En cas d'accord des conseils municipaux dans lesdites conditions exposées ci-dessus, d'autoriser la Présidente à poursuivre la mise au point de la convention de partenariat avec la Région Bretagne pour la période 2021-2027

Objet 3-1 : Développement économique - Cession Atelier relais CECAB

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide :

- de céder le bâtiment relais situé sur la zone de Kerandoaré à Plogastel Saint Germain, érigé sur le terrain cadastré B 1404 pour la somme de 180 000 € nets, à l’entreprise ETPA LE LAY (basée à PLONEOUR LANVERN)
- de réserver le lot n°4, terrain cadastré B 1563, d’une superficie de 6 200 m² qui jouxte l’atelier relais à l’entreprise ETPA LE LAY.
- d’autoriser la Présidente ou le vice-président délégué, à signer les actes à passer.

Objet 3-2 : Développement économique - ZA de Kérandoaré – Plogastel-Saint-Germain – Renonciation à l’application de pénalités pour réservation de terrain

Sur proposition de Philippe RONARCH, Vice-président, considérant qu'il a été formellement rappelé aux frères TIRILLY la clause suspensive de l'acte, qui prévoit une pénalité de 8 200 €, à titre de clause pénale conformément aux articles 1152 et 1226 du Code Civil (p.11 du compromis).

Considérant que la perte de chance ne peut être invoquée,

Considérant que le terrain sera finalement vendu à l'entreprise LE LAY, et que la collectivité de ce fait ne sera pas pénalisée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'annuler les pénalités prévues par le compromis de vente signé par les frères TIRILLY, à savoir la somme de 8 200 €.

Objet 4-1 : Eau - Demandes de subventions – Etude sur l'aire d'alimentation des ressources de Kergamet en Landudec

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Conseil départemental, ...) pour l'étude sur l'aire d'alimentation des ressources de Kergamet en Landudec

Objet 4-2 : Eau - Demande de subvention – Amélioration de la sectorisation du réseau d'eau potable sur Plozévet

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels (Agence de l'Eau, Conseil départemental, ...) pour les travaux d'amélioration de la sectorisation du réseau d'eau potable sur PLOZEVET.

Objet 4-3 : Eau - Renouvellement de la convention de partenariat entre l'association « le Patrimoine de Plogastel-Saint-Germain », la commune de Plogastel -St-Germain et la Communauté de Communes pour l'entretien et la valorisation du site de Saint Avé Huella.

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à signer la convention de partenariat, convention annexée à la présente délibération.

Objet 4-4 : Eau - Création d'une servitude de passage sur la commune de Gourlizon

Sur proposition de Michel BUREL, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la Présidente ou le vice-président à signer l'acte à passer.

Objet 5-1 : Déchets - Modification des règlements intérieurs des déchèteries communautaires

Sur proposition de Jean Claude MARLE, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le nouveau règlement intérieur des déchèteries communautaires, annexé à la présente délibération, qui prévoit notamment de ne plus autoriser l'accès aux professionnels, en cohérence avec les décisions des autres communautés et en lien avec l'ouverture de déchetteries privées sur les communes limitrophes à notre territoire.

Objet 5-2 : Déchets - Renouvellement de la convention avec OCAD3E pour la collecte des lampes usagées

Sur proposition de Jean Claude MARLE, Vice-président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à signer les conventions avec OCAD3E, les annexes et documents liés.

Objet 6-1 : Environnement - Désignation des représentants à la Conférence Bretonne de la biodiversité

Sur proposition d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} Vice-présidente, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Titulaire : Emmanuelle RASSENEUR
- Suppléant : Hervé LE COZ

Objet 7 : Commande publique – Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire : délégation de la Présidente

Sur information de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte des marchés à procédure adaptée, conclus depuis le 25 février 2021.

Fait et affiché à POULDREUZIC, le 7 avril 2021.

La Présidente,

Josiane KERLOC'H

